



BULLETIN de mai 2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin de nombreuses informations concernant le quartier.

*En fin de bulletin, vous trouverez également les modalités du concours photo que nous organisons pour lequel nous avons décidé de rajouter un délai jusqu'au **15 juin** pour avoir un maximum de participants.*

En ce qui concerne l'Assemblée Générale de notre association, nous espérons vous l'annoncer pour fin juin ou début juillet si cela est autorisé par la Mairie.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

PLUi-H

L'audience du Tribunal Administratif pour étudier la demande de la Métropole de surseoir à l'annulation du PLUi-H s'est tenue le 7 Mai.

La Métropole avait demandé un report de cette annulation de 3 ans en mettant en avant que les conséquences de l'annulation seraient "manifestement excessives".

Le Rapporteur Public a proposé au Tribunal de donner un délai jusqu'au 31 décembre 2021, ce qui ne permet pas en si peu de temps de mener à bien un nouveau PLUi-H.

Si le Tribunal suivait cet avis, à compter du 1er janvier 2022, le PLUi-H serait considéré comme n'ayant pas existé et les nouveaux permis devraient respecter le dernier PLU valide de 2016.

Cela entraînerait pour le quartier une hausse de la constructibilité des terrains et à coup sûr une pression des promoteurs accrue.

Nous allons suivre avec attention le délibéré du Tribunal qui devrait être connu d'ici 2 semaines.

Diagnostic du quartier

Des étudiantes en Master de sociologie effectuent actuellement un diagnostic territorial sur le quartier. Nous les avons rencontrées pour leur présenter le quartier.

Si vous voulez participer à leur enquête qui ne vous prendra que 5 minutes, cliquez sur le lien ci-dessous (le questionnaire est anonyme) :

<https://enquetes.univ-tlse2.fr/index.php/965275>

Urbanisme

Pour le mois d'avril, 2 permis de maisons individuelles ont été accordés au 38 ch Liffard, et 4 maisons derrière le 24 rue Bayes, avec une sortie rue du Prilloume.

12 chemin de Guilhermy : un permis a été déposé pour 18 logements sur une parcelle de seulement 1200 m².

Ce projet ne nous a pas été présenté car situé dans l'OA Guilhermy.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette exclusion de Guilhermy du cadre de la Commission Urbanisme et nous allons demander que cette zone du quartier qui a encore un potentiel certain de constructions soit considérée comme le reste de St-Simon.

A noter : ce projet ne serait pas possible avec l'annulation du PLUi-H, car la parcelle concernée offrait moitié moins de constructibilité dans l'ancien PLU.

28 chemin du Loup : un permis pour 15 appartements répartis en 4 blocs sur une parcelle de 2158 m² a été déposé par le promoteur. En Commission Urbanisme, nous avons donné un avis neutre sur ce projet en regrettant toutefois qu'un découpage parcellaire ne lui soit pas préféré.



18 chemin de Guilhermy :

Un promoteur a jeté son dévolu sur plusieurs propriétés situées à l'angle du Guilhermy-Bruges, dans cette zone où le PLUi-H permet une hauteur de 12m, ce qui représente 4 niveaux.

Comme ces terrains sont situés dans l'OAP Guilhermy, la Mairie ne nous a pas présenté le projet en Commission Urbanisme.

Nous avons néanmoins appris que la Métropole a refusé le pré-projet du promoteur car il était trop dense et pas assez arboré.

Une fois encore, si ce projet se réalisait, nous assisterions à la destruction de maisons pour le seul intérêt financier au détriment du caractère pavillonnaire du quartier.

Pour l'instant, le promoteur n'a pas redéposé de projet.

Commission Urbanisme

352 chemin de Tucaut : un projet nous avait été présenté sur ce terrain en commission en 2020, mais il avait été refusé par la Mairie. Un nouveau projet nous a été présenté comportant 25 appartements répartis en 3 blocs, sur un terrain de 4271 m².

Par rapport au projet précédent, les parkings seront en sous-sol, ce qui libère des espaces verts.

Etant donné la proximité immédiate du terrain avec la voie de bus en site propre, nous avons émis un avis favorable à ce projet.

63-67 chemin du Loup : une fois encore, le chemin du Loup est ciblé par les promoteurs. Il s'agit ici d'un projet de 49 appartements sur un terrain de 7 000 m² occupé actuellement par 2 maisons individuelles entourées de parcs arborés.

Nous avons donné un avis résolument négatif à ce projet, qui marquerait la fin du caractère pavillonnaire de cette rue, s'il était accepté par la Mairie.

Nous avons rappelé que lors de l'élaboration du PLUi-H, cette zone a été définie comme "à accompagner", ce qui entraînait une "évolution faible des tissus", réalisée par "**division foncière, extension et surélévation**".

Nous avons également rappelé les promesses de campagne de M. le Maire qui écrivait dans sa lettre du 9 mars 2020 adressée à St-Simon Environnement et au Collectif :

Il est, d'ailleurs, intéressant de constater que sur le tableau de votre courrier, l'instauration des nouvelles règles d'urbanisme que j'ai initiées a déjà des effets : une baisse de 93 % des logements accordés en collectif entre la moyenne 2014-2018 et l'année 2019. Cela répond à vos attentes et préoccupations. Cette tendance se confirmera dans les années à venir car nous récolterons les fruits de notre stratégie d'urbanisme.

Nous ne doutons pas que la municipalité aura à coeur de respecter les engagements pris devant les habitants du quartier.

Antenne Bouygues : plus de 1500 signatures !



**324 signatures de la pétition sur papier et 1187 sur le site [change.org](http://chnge.it/gdR2CGjR) !
Merci !**

La pétition en ligne reste ouverte, car il faudra que le quartier pèse de tout son poids, en particulier vis à vis de Bouygues, pour stopper ce projet d'antenne de 26 mètres. **Si vous ne l'avez pas encore signée, vous pouvez le faire ici :**
<http://chnge.it/gdR2CGjR>

Une réunion sur site réunissant les élus, Bouygues et des représentants de habitants va être programmée.

Nous proposerons que Bouygues utilise les sites déjà pourvus en antennes dans le quartier et n'implante pas un tel ouvrage au centre. Ses concurrents y arrivent, pourquoi pas Bouygues ?

Elections départementales



Le 20 juin se déroulera le premier tour des élections départementales et régionales. Saint-Simon fait partie du canton 6.

Les départements sont compétents en matière d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Les maisons de retraite sont de leur ressort, de même que la prise en charge des prestations légales d'aide sociale comme le revenu de solidarité active (RSA), un poste qui représente 50% de leurs dépenses.

Le département est également compétent en matière de gestion des routes départementales, hormis dans les métropoles.

Enfin, le département est compétent en matière de construction et de gestion des collèges.

Ainsi, cette élection revêt pour notre quartier une importance particulière dans la mesure où les Conseillers Départementaux élus auront certainement leur mot à dire sur l'élaboration de la carte scolaire qui déterminera la répartition des élèves dans les collèges livrés en septembre 2022.

Il est important de voter.

Des discussions sur les cartes scolaires devaient avoir lieu au printemps, mais nous supposons qu'elles ont été repoussées pour cause d'élection. Nous n'avons à cette heure aucune information sur la répartition des élèves.

Nous allons écrire aux candidats à l'élection départementale pour les questionner sur leur projet et en particulier sur la façon dont ils comptent gérer la problématique des 2 collèges de St-Simon.

Les candidats aux élections départementales pour notre canton sont :

- Zohra El kouacheri et Jean-Louis Llorca (candidats sortants PS)
- Nina Ochoa (LR) et Jean-François Audiguier (LREM)
- Julien Kebano et Karine Belmare (AC/LFI)
- Ken Iwasaki et Francine Rey (EELV)
- Eliane Benazet et Pascal Jarrosson (RN)

Départ de l'entreprise Cougnaud : et pourquoi pas un lycée à la place ?



Au mois de juin, l'entreprise Cougnaud qui stockait des salles modulaires en face de l'école Guilhermy va déménager.

La parcelle occupée par Cougnaud fait partie d'une seule propriété de 4 hectares sur laquelle se trouvent également les établissements Saboulard.

Le fort potentiel de constructibilité du terrain et son emplacement proche de la voie du bus vont forcément attirer les convoitises des promoteurs immobiliers.

Lors de la réunion de bureau de SSE d'avril, un participant a proposé l'idée d'un lycée, puisque 2 collèges sont en construction.

Cela peut paraître utopique, mais qui aurait imaginé il y a 10 ans que 2 collèges seraient construits à St-Simon ?

Serge Escartin, membre fondateur du Collectif et adhérent de SSE a écrit à Mme Delga, Présidente de la région Occitanie, pour signaler cette opportunité foncière dans le cas où la Région souhaiterait implanter un nouveau lycée à Toulouse.

Voici une première réponse du Cabinet de Mme Delga.

Vous avez souhaité adresser à Madame la Présidente, une demande concernant un nouveau Lycée près du collège de Saint-Simon. Votre message a retenu toute son attention et elle vous remercie de votre confiance. Elle tient à vous informer qu'elle a sollicité la Direction en charge de la construction des lycées à la Région Occitanie, pour étudier votre requête. Nous vous ferons part de leur réponse dans les meilleurs délais.

Cambriolages

La série des cambriolages ou tentatives d'intrusion s'est poursuivie dans notre quartier : rue Bayes et rue Mazellier.

Rue Bayes, la présence d'une alarme a permis d'alerter le propriétaire de la maison qui a averti la police. Cela a permis l'arrestation d'un des voleurs.

Soyez méfiants et pensez à installer une protection par alarme de votre domicile.

Si vous êtes témoin d'un acte suspect pouvant être en relation avec un cambriolage (par exemple si vous voyez un véhicule ou des personnes qui semblent surveiller), vous avez désormais la possibilité de le signaler à cette adresse mail :

vigistsimon@gmail.com

Des habitants du quartier, "Référénts" examineront votre signalement et prendront les mesures adéquates (police municipale, commissariat central...). Un réseau de co-référénts, également des habitants volontaires du quartier, permet d'échanger instantanément sur les événements signalés et d'alerter les riverains.

Bien évidemment, si vous êtes témoin d'un cambriolage ou d'une tentative, appelez en priorité le 17 et ensuite seulement écrivez à l'adresse ci-dessus.

Permanences Police Municipale à la Mairie de Quartier



A partir du 10 mai, un jeudi matin sur deux, la mairie de quartier de Saint-Simon accueillera une permanence de la police municipale.

Pour prendre rendez-vous, il suffit d'appeler AllôToulouse au 05 61 222 222.

Conduite à Saint-Simon et Borderouge uniquement, cette expérimentation vous permet de venir échanger en toute discrétion avec des agents de police municipale sur les problèmes qui vous tiennent à cœur en termes de tranquillité et de sécurité.

Plantations d'arbres : ça va continuer



Une nouvelle série de plantation d'arbres est lancée par la Mairie pour l'automne prochain.

Un recensement mené par le Collectif est en cours pour déterminer les emplacements situés sur le domaine public qui pourraient accueillir des arbres.

Pour ce faire, le quartier a été découpé en plusieurs secteurs avec un correspondant.

Pour tout savoir sur l'opération :

<https://www.facebook.com/groups/342718956448276/permalink/796392571080910/>

Parcours sportif en plein air des Tibaous



Les équipements sportifs et de loisir que nous vous avons annoncés en 2020 ont été installés sur le site du "théâtre de verdure" des Tibaous.

Ils ont été financés au moyen d'une enveloppe budgétaire dévolue à chaque quartier.

Nous espérons qu'il sera possible d'en installer dans d'autres sites du quartier.

Une salle associative à Guilhermy ?

Nous nous mobilisons pour obtenir des lieux de vie sur le quartier. Nous pouvons aussi être force de proposition pour les faire vivre !

Cette consultation citoyenne a pour but de collecter vos besoins et identifier des porteurs de projet.

Quelles associations pour St Simon?

Déposez vos idées

avant le 15 mai

Scannez ce QR code pour accéder à l'espace de concertation ou connectez vous sur <https://colidee.com/o11p447>



colidée

Guilhermy ne possède actuellement pas de lieu pour organiser des activités associatives, hormis une salle située dans le groupe scolaire qui n'est pas séparée des locaux de l'école.

Si on veut créer de la vie dans cette partie du quartier où de nombreux logements sont en construction, il est indispensable de pouvoir disposer d'un local. C'est ce que SSE et la FCPE ont demandé à la Mairie.

Le 22 avril, Mme Ochoa a visité un des locaux commerciaux vacants à Guilhermy pour étudier la possibilité d'y créer une salle associative, après acquisition par la Mairie.

Ce local d'une superficie de 70 m² est situé dans un bâtiment qui donne sur le parking de l'école.

Si vous avez une idée d'activité que vous pourriez aider à monter à Guilhermy, vous pouvez utiliser le QR code ci-contre et vous inscrire dans Colidee.

Les propositions d'activités montreront qu'il y a un réel besoin à Guilhermy.

Gymnase



La PPI (Programmation Pluri-annuelle d'Investissements) de Toulouse a été adoptée au Conseil Municipal.

Le financement du gymnase de St-Simon est maintenant acté, ce qui était notre objectif depuis plusieurs années.

Nous avons sollicité Mme Ochoa pour lancer une réflexion sur le meilleur emplacement pour ce gymnase.

Elle s'est renseignée auprès du service des Sports de la mairie qui n'est pas opposé à une autre localisation qui entraînerait juste un retard de 3 ou 4 mois dans la réalisation.

Nous attendons cet équipement depuis 15 ans, donc nous ne sommes plus à quelques mois près et il aurait été dommage de ne pas se poser la question du meilleur emplacement.

Mme Ochoa a organisé une réunion regroupant SSE, le Collectif ainsi que des représentants des FCPE des 4 groupes scolaires.

Une belle unanimité s'est dégagée pour préférer la construction du collège à Guilhermy plutôt que sur le terrain d'entraînement de foot du centre d'animation.

Les motifs qui militent pour ce choix ont été :

- L'accès pour les bus lors des rencontres sportives
- Le stationnement
- La proximité du collège et de l'école
- La proximité avec les nombreux nouveaux logements
- La création d'un lieu de vie à Guilhermy
- La préservation d'un espace de verdure au centre d'animation
- La possibilité de trouver un terrain appartenant déjà à la mairie

Mme Ochoa doit maintenant discuter avec les services techniques pour étudier la faisabilité du changement de lieu et décider précisément de l'implantation.

Travaux chemin de Lestang

Nous relayons ci-dessous une information envoyée par Mme Ochoa :

En raison de cas avérés de Covid 19 dans les équipes en charge du chantier de déviation d'une canalisation de gaz sur le chemin de Lestang entre les carrefours Lestang/ Perpignan et Lestang/ Renard, les travaux ont été retardés. Malgré tout, l'entreprise s'est engagée à terminer ce vendredi 7 mai.

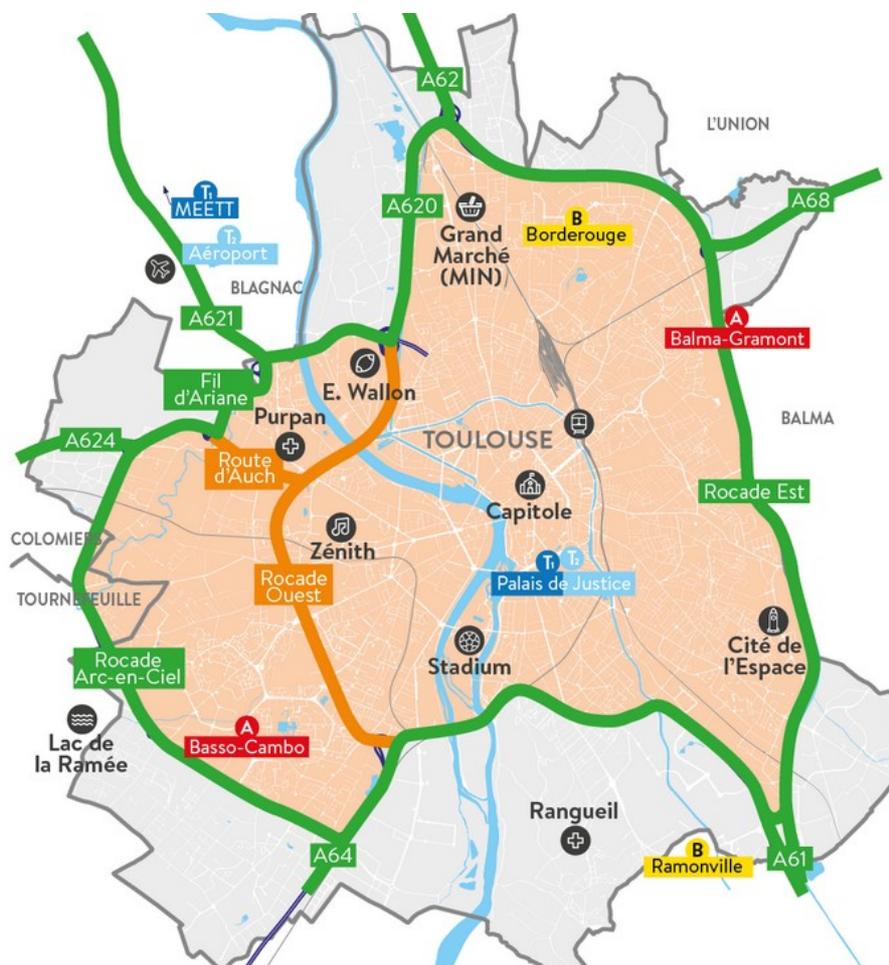
Je vous informe que l'entreprise EUROVIA prendra le relais pour aménager le carrefour définitivement. Elle sera en charge des travaux d'aménagement du carrefour Lestang/ Eisenhower et ce jusqu'à fin Juillet.

*Le chemin de Lestang ne sera pas fermé mais fonctionnera en **circulation alternée**.*

J'ai bien conscience que ces contraintes entraineront des gênes à la circulation sur le chemin de Lestang et je vous remercie par avance de votre compréhension.

ZFE

Nous avons participé à une table ronde en visio organisée par la Métropole sur le thème de la Zone de Faible Emission.



Après une enquête publique à venir, la ZFE sera appliquée graduellement à partir de septembre 2021 :

- A l'automne 2021 : les véhicules utilitaires et les poids-lourds, certifiés Crit'air 5 et Non-classé ;
 - En 2022 : les véhicules utilitaires et les poids lourds certifiés Crit'air 4 ;
 - En 2023 : les véhicules légers et les deux roues, certifiés Crit'air 4, 5 et Non-classés ;
 - En 2024 : les véhicules légers, les deux roues, les véhicules utilitaires et les poids lourds jusqu'au Crit'air 3.
- A cette date, seuls les véhicules certifiés Crit'air 2, 1 et véhicules électriques ou à hydrogène, seront autorisés à circuler à l'intérieur de la zone.

Le contrôle sera automatisé par lecture des plaques d'immatriculation; ce qui n'exclut pas au début des contrôles physiques.

L'objectif est purement sanitaire : actuellement 8000 personnes sont exposées à des polluants au dessus des normes autorisées.

Lors du premier confinement (2020), il a été constaté sur Toulouse une amélioration de 70% de la qualité de l'air.

D'après la Métropole le nombre de véhicules concernés par ces interdictions serait de 2000 en 2021 et 4000 en 2022.

Une grosse partie de la table-ronde a concerné les véhicules professionnels (camions, fourgons) et les solutions pour qu'ils soient classés en dessous du crit'air 4.

A moyen terme seule la motorisation gaz permet d'atteindre cet objectif; d'où l'intervention de GrdF qui annonce basculer progressivement sa fourniture gaz vers le "vert", via du gaz issu de la méthanisation des stations d'épuration d'eau des grandes agglomérations et la méthanisation agricole, avec un objectif de 100% en 2050 (actuellement 5%).

De son côté, Tisséo bascule progressivement son parc en gaz GNV avec comme objectif 2026 pour la totalité du parc.

Est évoqué l'hydrogène comme solution prometteuse à plus long terme. A ce sujet Fr. Chollet annonce la création, à venir, d'un "site d'initiative " pour l'hydrogène sur le site de Francazal.

La table-ronde passe ensuite aux questions.

Seules 3 on été déposées, dont 2 par S.S.E. !

1. Q. : *véhicules de collections et ZFE ?*
R. : il y aura des dérogations
2. Q. : *Le terminus du métro à Basso-Cambo se trouve dans la ZFE, ce qui empêcherait théoriquement les personnes disposant d'un véhicule prohibé d'arriver jusqu'au métro, contrairement au terminus de Gramont. Est-il prévu de créer un passage dans la ZFE de quelques centaines de mètres pour leur permettre de rejoindre le métro ?*
R. : à voir, il y a du pour et du contre...
3. Q. : *L'avenue Eisenhower devant se retrouver hors ZFE, il est donc à prévoir une hausse importante du trafic "polluant"; or le long de cet axe se trouvent 2 collèges en construction, des terrains de sport et de nombreuses habitations en construction (Vinci-NXP). Comment va-t-on s'assurer que cette zone et ses occupants (déjà soumis à l'incinérateur) ne vont pas subir une forte dégradation de l'air?*
R. : les simulations disent qu'il y aura un impact faible pour cette zone; toutefois il sera peut-être judicieux de mesurer plus tard la réalité

Pour aller plus loin : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/environnement/qualite-de-l-air/zfem>

Commission de Suivi de l'Incinérateur



Le 6 mai, nous avons participé à la Commission de suivi de l'incinérateur où nous ont été présentés les rapports d'activité de l'usine pour 2020 et 2019, car la Commission de 2020 n'a pas pu se tenir.

Cette réunion est organisée sous l'égide de la Préfecture et M. Terrail-Noves, y participait en qualité de Président du Decoset, organisme de la Métropole chargé de la gestion des déchets.

Des travaux très coûteux vont devoir être menés rapidement pour respecter les normes d'émissions de polluants d'ici 2023. Le chiffre annoncé est de 50 millions d'euros.

En 2023, le marché de DSP (Délégation de Service Public) des deux incinérateurs (Bessière et Lafourguette) sera renouvelé, avec un seul exploitant pour les deux sites, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En 2030, les fours doivent être changés, car il faut se rappeler que cet incinérateur est le plus ancien de France en activité (1968).

Devant les sommes très importantes qui doivent être mobilisées pour moderniser cet incinérateur, les associations de St-Simon et Lafourguette ont demandé lors de la campagne électorale que d'autres options que la modernisation soient évaluées.

En effet, il ne nous semble pas raisonnable de continuer à modifier au coup par coup l'incinérateur au gré de l'évolution des normes environnementales et il est temps de penser à reconstruire cet incinérateur sur le site, ou mieux encore, sur un site éloigné des zones d'habitations. Le nombre d'habitants sous les fumées n'a plus rien à voir avec les années 60, un collège vient d'être construit à 500 mètres, une école pas très loin et 550 logements sont en cours.

Nous militerons pour un déplacement à terme de cette usine polluante ou tout au moins pour une baisse drastique des déchets incinérés.

Le Président du Decoset a confirmé que des études seront menées en associant les membres de la Commission à compter de l'automne 2021, et que toutes les options pourront être discutées. Une consultation plus large de concertation de la population est également envisagée.

En 2020, Toulouse a produit 154 152 tonnes de déchets à comparer à 157 276 tonnes en 2019. Malgré cela, l'incinérateur a traité 283 996 tonnes en 2020 contre 282 760 tonnes en 2019, car des déchets provenant de la région Occitanie (Nîmes, Lot, Aveyron) sont venues s'ajouter.

Il est de plus en plus nécessaire de limiter la production de déchets et de recycler davantage afin de compenser les effets de l'augmentation de la population.

Au niveau des émissions dans l'atmosphère, les normes actuelles ont été respectées et aucun incident grave n'est à déplorer en 2019 et 2020, mais comme dit précédemment, ces normes vont baisser en 2023.

L'alternateur capable de produire de l'électricité à partir des ordures est tombé en panne en 2020, ce qui en a limité la production.

Le nouveau quartier de Montaudran nommé "Plaine Campus" a été relié au réseau de chaleur.

Des travaux d'isolation phonique sont en cours pour réduire les nuisances sonores dénoncées par plusieurs riverains.

Si vous voulez en savoir plus sur l'incinération, voici un lien vers une association de défense de l'environnement qui est également membre de la Commission : <https://zerowastetoulouse.org/incineration-dechets-toulouse-metropole-2019/>.

Concours photo



L'association Saint-Simon environnement a le plaisir de vous présenter son 1er concours photo.

Ce jeu est réservé à tous les habitants du quartier de Saint-Simon.

Des cadeaux surprises seront attribués aux photos sélectionnées par le jury composé par les membres du bureau de St-Simon Environnement.

Deux catégories de participants :

- junior jusqu'à 15 ans,
- pas junior, après 15 ans

Le thème est « **photographie ton lieu préféré à Saint-Simon** »

- Une seule photo par personne sera admise.
- La photo peut être en couleurs ou en noir et blanc.
- Elle peut être prise le jour comme la nuit, avec ou sans flash, avec un smartphone comme avec un appareil classique.
- Elle peut intégrer des personnages, des animaux, des objets, des lieux, etc... Laissez libre cours à votre imagination.
- Chaque participant enverra sa photo à **contact@saint-simon-environnement.org** au plus tard le 15 juin en indiquant son nom, prénom, âge, adresse mél et lieu de prise de vue.

Le jury se réunira ensuite pour délibérer. Des prix "surprise" seront ensuite attribués aux meilleurs clichés.

Alors, ne tardez plus ! et envoyez-nous vos plus belles photos, nous avons hâte de voir vos œuvres !

Saint-Simon environnement se réserve le droit de publier l'ensemble des photos reçues.

PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires, les réunions du bureau de St-Simon Environnement ont lieu en visio-conférence. La prochaine aura lieu le lundi 7 juin à 18h.

Vous pouvez nous soumettre des sujets ou questions par mail : **contact@saint-simon-environnement.org**

Adhésion à l'association

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez régler votre cotisation (10 € par famille) par paiement avec votre carte bancaire, directement à partir du site internet : www.saint-simon-environnement.org, dans le menu « Adhésion ». Les adhésions se font annuellement par année civile.

Ou, plus traditionnellement en renvoyant le coupon ci-dessous :

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels: _____

Adresse postale : _____